



Association Cap Évasion

Noël 2020

(02/12/2020)

- LIVRET DE PRESENTATION DES SEJOURS - PROTOCOLE SANITAIRE COVID - PLAN DE SECURISATION

Ce livret a servi de base à la formation de nos responsables de séjour et référents AS Covid-19

Ce livret d'accueil doit permettre aux personnes en situation de handicap, à leurs proches, à leur responsable légal, de consentir librement et de manière éclairée à un départ en vacances dans les conditions liées au contexte de crise sanitaire actuel.

Ce livret doit permettre aux équipes encadrantes, animateurs, animateurs sanitaire, animateurs cuisine et responsables de séjour de comprendre et connaître le périmètre de leur action et de s'engager à le respecter en tous points.

Ce livret vise à expliquer, sécuriser et encadrer l'organisation des séjours de vacances de l'association pour les séjours de Noël 2020.

Il a été réalisé et adapté au regard des différents protocoles sanitaires diffusés par le gouvernement (du 03/06/2020 et du 23/06/2020) et le projet de protocole transmis le 30/11/2020 concernant les séjours de Noël. Il servira de cadre de référence et sera adapté selon la nature des personnes présentes sur les séjours et ainsi les deux types de groupe que nous faisons partir : séjour groupe foyer (départ du lieu de vie) ou séjour groupe individuel (départ Paris).

Ces règles sont susceptibles d'évoluer, à tout moment, au regard de l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national.

Pour rappel, l'association est responsable du bon déroulé de chaque séjour et de la mise en œuvre du protocole sanitaire présenté ci-dessous. Elle est tenue à une **obligation de moyens** dans l'application de ces directives. A noter que ce protocole n'a pas vocation à se substituer aux règles habituelles préexistantes sur nos séjours.

Séjours Vacances Enfants - Séjours Vacances Adaptées pour Enfants, Adolescents et Adultes - Journées à Thèmes

CAP EVASION - Tél. : 02.38.75.14.12 - Fax : 02.38.75.19.09
Nos Bureaux : 45 rue Bernard Million 45140 Saint Jean de la Ruelle - Siège Administratif : 8 rue du Petit Fournil 45760 Vennecey
Association loi 1901 - Site : www.cap-evasion.fr - E-mail : cap-evasion@wanadoo.fr
Agrément Vacances Adaptées : 2013-001 - N°SIRET : 392 474 755 00015 - Code APE : 9499 Z
IM. : 045110003 - R. C. : MAIF 200 Av Salvador Allende 79038 Niort Cedex 09 - G. F. : FMS-UNAT 8 Rue César Franck 75015 Paris

Préambule :

Durant la période de confinement du printemps 2020, le conseil d'administration de l'association s'est réuni à plusieurs reprises (visio-conférences) pour réfléchir au rôle qu'elle devait ou devrait jouer dans la crise sanitaire que le pays subissait.

Il a été acté que notre rôle serait de :

- Maintenir l'accueil de nos adhérents pour la période Covid pour « les faire sortir de chez eux » et les accompagner dans la réalisation de leurs projets individuels suite à une longue période de confinement, de manque de liberté dans un environnement contraint et perturbant.
- Permettre un temps de repos et prendre le relais des équipes encadrantes ou des proches aidants. C'est d'autant plus important que nombre de personnels ou parents arrivent à un épuisement réel et qu'il est difficile de prévoir l'investissement qu'ils devront avoir à nouveau dès la rentrée de janvier.
- Apporter un job à près de 40 personnes, devant une pénurie d'offres d'emplois en perspective. Beaucoup de nos saisonniers sont étudiants et n'ont parfois que cette ressource pour subvenir à certains de leurs besoins durant leur année universitaire.

Notre projet social a toujours été de participer à la vie de la cité à travers l'évolution de la personne et sa prise en charge, il n'est donc pas envisageable de ne pas y prendre toute notre part.

Nous avons donc échangé à de nombreuses reprises avec les foyers, les parents, les participants pour penser et ébaucher de manière innovante et sécurisante nos séjours. Il n'était pas question que nos séjours soient de qualité moindre par rapport aux années précédentes.

Nous avons donc continué la formation de nos responsables et de nos animateurs en visio-conférences. Dans le cadre de la crise sanitaire, ces sessions portent en particulier sur les règles d'hygiène et les gestes barrières à respecter afin d'éviter la transmission du virus. La gestion des cas de covid-19, suspectés ou avérés y est également explicitée.

Fort de cela, nous avons modifié en grande partie notre organisation habituelle pour maintenir des séjours de qualité équivalente.

Il faut noter que toutes **ces nouvelles mesures viennent s'ajouter à celles mises en place habituellement** que nous ne rappellerons pas dans le présent document et qui sont présentées dans notre guide du responsable que nous tenons à votre disposition.

Nos séjours Noël 2020

Nous avons décidé d'adapter nos séjours durant cette période :

- En supprimant tous les lieux de départ autres que Paris.
- En acceptant les personnes à risques de forme grave de la Covid-19 uniquement sur des groupes constitués et habitants le même foyer, sous réserve qu'elles aient pris l'attache de leur médecin habituel pour disposer d'un avis concernant leur participation au séjour avant leur inscription ou leur départ.

Nous avons décidé de limiter voire supprimer les brassages de population.

- En supprimant notre lieu de rassemblement de tous les séjours à Orléans.
- En programmant un lieu de départ unique par séjour.

Nous avons décidé de prévenir et limiter les portes d'entrée possible du virus par des comportements antérieurs aux séjours ou liés aux voyages jusqu'à la destination de vacances.

- Pour tous les séjours, dans les 15 jours précédents leur départ, nous recommandons aux participants de prendre l'attache de leur médecin habituel pour disposer d'un avis concernant leur participation au séjour. Cette attache est indispensable pour les personnes à risques de forme grave de la Covid-19, au regard des critères définis par le HSCP.
- Pour chaque animateur, nous demandons qu'il communique à l'association un certificat médical datant de moins de 15 jours, attestant son aptitude à l'encadrement et la participation à ce séjour et qu'ils effectuent, si cela est possible, un test PCR ou antigénique dans les 72h qui précèdent le séjour.
- Quand la distanciation physique devra être mise en place durant le voyage, nous avons affecté un car par destination. Cela sera bien sûr complété par les gestes barrières nécessaires.

Nous avons décidé d'un kit Covid-19 par séjour comprenant :

- des masques chirurgicaux, en quantité suffisante, pour les participants et les encadrants.
- de la solution hydro-alcoolique en bidons de 500ml. (6 par séjour)
- du savon liquide en dispositif pousse-mousse. (6 par séjour)
- des nettoyeurs de surface virucide, bactéricide.
- des sprays désinfectants pour les véhicules, les poignées de portes, les interrupteurs.
- des gants spécifiques pour la distribution des traitements.
- des gants spécifiques pour les soins occasionnels et les accompagnements dans les soins d'hygiène.
- 1 rouleau de marquage au sol et un rouleau de rubalise.

Ce kit contient également des affichages et marquages spécifiques à la mise en place des gestes barrière et de la distanciation sociale :

- L'hygiène des mains « HDM »(savon).
- L'hygiène des mains « FHA »(solution hydro-alcoolique).
- L'entretien de l'hébergement.
- Lavage du linge.
- Les gestes barrière et de distanciation.
- Le port du masque.
- Identification poubelle, avec couvercle, dédiée aux masques et mouchoirs en papier jetables.

Nous avons décidé que chaque séjour :

- dispose d'un minibus pour éviter et restreindre l'utilisation des transports locaux.
- dispose d'un animateur supplémentaire (animateur secours) pour la nécessité d'un remplacement éventuel d'une équipe.
- ait une chambre vide réservée, ou un protocole prévisionnel de réorganisation, pour l'isolement d'un cas de suspicion de la Covid-19.
- ait un animateur sanitaire référent et formé Covid-19.
- ait plusieurs animateurs diplômés PSC1 (prévention et secours civiques), ou SST (salarié sauveteur du travail), ou AFGSU1 ou 2 (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence) pour qu'à tous moments, il y ait au moins une personne formée aux gestes et soins d'urgence.
- ait 2 thermomètres frontaux et 4 trousse à pharmacie de premier secours comprenant de la solution hydro-alcoolique et les principaux numéros d'urgence.
- effectue des activités, animations, visites en petits groupes comprenant 6 participants maximum, encadrement non compris. Cela concerne également tous les moments du séjour et notamment les repas.

Nous avons décidé durant le séjour, d'assurer continuellement une distanciation entre les groupes de 6 vacanciers que nous allons constituer afin de pouvoir circonscrire une contamination éventuelle et permettre ainsi la continuité du séjour pour une grande majorité des vacanciers.

Départs et modalités de transport

- **Les participants ou les animateurs diagnostiqués ou présentant des signes évocateurs d'atteinte par la Covid-19, ou ayant été en contact avec une personne malade dans les 7 jours avant le départ, doivent différer leur participation au séjour.** La prise de température le jour du départ est en ce sens recommandée.
- Toutes les personnes accompagnant les adultes devront être munies d'un masque « grand public ».
- L'accueil du participant se fera par ordre d'arrivée, en respectant la distance de 1 mètre dans la file d'attente.
- Vous devrez nous remettre la feuille de convoyage, qui vous est parvenu en même temps que les informations départ, ainsi que les papiers d'identités et ordonnances originale.
- Les bagages chargés dans les soutes, l'animateur accompagnera le participant à la place qui lui a été réservée dans le car ou le minibus afin de respecter les gestes barrière et de distanciation entre les personnes, si celles-ci ne proviennent pas du même foyer. Cette place permettra la distanciation physique pendant tout le voyage.
- Pour les autres séjours, les vacanciers venant d'un même groupe constitué, seul le respect des gestes barrières sera nécessaire.
- Les véhicules utilisés, pour amener les vacanciers sur le lieu de séjour, feront l'objet, avant et après leur utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection, dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- L'association a veillé à fournir du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante aux accompagnateurs chargés de le distribuer aux vacanciers pour un lavage des mains avant et après la prise des transports, en l'absence de point d'eau et de savon.
- Les conducteurs disposent du matériel nécessaire aux actions de nettoyage/désinfection de proximité (volant, levier de vitesse, ceinture de sécurité, etc.).

Port de masques

- Le port d'un masque est obligatoire pour les personnels, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Le port d'un masque est obligatoire pour les personnes en situation de handicap dans les espaces clos public ou partagé avec d'autres personnes, ainsi que dans les espaces extérieurs dès lors que le respect de la distanciation physique est rendue impossible.
- La dérogation au port du masque pour les personnes en situation de handicap est possible pour les personnes dont le handicap le rend difficilement supportable, à deux conditions :
 - Il sera nécessaire pour les personnes de se munir d'un certificat médical justifiant de cette impossibilité ;
 - La personne handicapée sera également tenue de prendre toutes les précautions sanitaires possibles (port si possible d'une visière, respect des distances physiques).
- Par ailleurs, le port du masque reste obligatoire lorsque les vacanciers présentent des symptômes dans l'attente de leur retour à domicile.
- Il appartient aux vacanciers de se fournir en masques en vue de leur participation au séjour.
- Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants.
- Les séjours seront dotés d'un stock de masques grand public afin qu'ils puissent être fournis aux personnes qui n'en disposeraient pas.

Lieu d'hébergement

- La majorité des hébergements comptent suffisamment de chambres pour que les adultes soient 2 maximum par chambre (Certaines chambres peuvent être exceptionnellement occupées par 3 personnes).
- Une douche sera affectée à 2 adultes.(hormis Vennecy)
- L'accès aux personnes extérieures ne sera possible qu'avec l'utilisation d'un kit visiteur que nous fournirons et le respect des gestes barrières et de distanciation.
- Le ménage et la désinfection seront faits quotidiennement.
- Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour.
- Une distance de 1 mètre entre chaque lit devra être respectée. Si cela n'est pas possible, les vacanciers seront couchés tête-bêche.
- Le linge de lit sera lavé avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les couvre-lits et les protèges oreillers.
- Les animateurs seront chargés d'assurer un système de veille de nuit, notamment en logeant à proximité des personnes accueillies, ou en assurant une permanence la nuit.

Animations, activités et sorties prévues au cours des séjours

- Les activités seront organisées en tenant compte des souhaits des vacanciers.
- Les activités et animations au sein de l'hébergement seront favorisées. Elles seront organisées par petits groupes, **comprenant au maximum 6 personnes** (encadrants non compris).
- Les visites et sorties seront réalisées dans le respect des gestes barrières et de distanciation. Elles se feront en très petits groupes, en tenant compte de l'autonomie des adultes (2 à 6 participants avec 1 ou 2 encadrants).
- Il est recommandé d'organiser ces activités en extérieur de préférence.
- A l'inverse des années précédentes, les sorties seules ne seront pas possibles (sauf exception étudiée au cas par cas).

Restauration

- L'ensemble des personnes qui participent à la confection des repas (animateur cuisine, personnels d'animation, vacanciers) bénéficieront d'une information détaillée concernant l'hygiène de la préparation des repas.
- Des vêtements propres et adaptés à l'activité ainsi qu'une bonne hygiène corporelle sont impératifs.
- Dans les cuisines, le port de charlottes et du masque est obligatoire.
- Dans les protocoles gouvernementaux transmis, le port des gants est également obligatoire. Néanmoins, (avis pris auprès d'un médecin de l'ARS lors d'une réunion avec la DDCS Bretagne), il semble que le port des gants en cuisine risque de favoriser la diffusion du virus, en plus d'être dangereux dans les zones de cuisson. Il est préférable de se laver les mains avant et après chaque opération contaminante.
- Pour ce qui concerne les sorties en espaces collectifs, ayant notamment pour finalité des achats de première nécessité, il est recommandé de confier cette mission à la même personne tout au long du séjour.

Prise des repas

- Nous veillerons au respect de l'ensemble des mesures barrières durant la prise des repas, et notamment les distances à maintenir entre chaque petit groupe constitué. Ainsi, l'aménagement des tables entre les groupes doit être prévu pour assurer le respect d'une distance de 1 mètre linéaire entre 2 groupes de tables.
- Lorsque le respect de la distance d'un mètre entre les personnes est matériellement impossible, il convient, de faire déjeuner les vacanciers d'un même établissement ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table et, quand l'organisation matérielle le permet, en quinconce plutôt que face à face.
- L'organisation du temps de restauration doit permettre de limiter les éléments utilisés en commun, pouvant faciliter les contacts et les attroupements.
- La désinfection des tables et dossiers de chaises est effectuée après chaque repas.
- Les règles d'hygiène et gestes barrière font l'objet d'un affichage dans les salles de restauration. Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

Argent personnel et achats souvenir

Cette année durant les séjours, il est déconseillé que les participants se rendent dans des magasins ou lieux clos recevant une multitude de public. Aussi, pour l'achat des souvenirs ou autres, nous fonctionnerons sous forme de commande que les animateurs livreront aux adultes. Vu les contraintes supplémentaires cette année, si le participant n'a pas de souhait de dépense, nous ne l'inciterons pas outre mesure sur ce point.

Rôles des 2 référents Covid-19 formés par séjour (le responsable et l'animateur sanitaire)

- Vérifier la bonne application des mesures sanitaires.
- Appliquer la procédure en cas de suspicion de cas de Covid-19.
- S'assurer du suivi des équipements (masques, gel hydro-alcoolique, savon liquide, ...).
- Prise de contact à proximité du lieu de séjour, d'un cabinet médical et d'une officine de pharmacie de garde, ouverts et disponibles pendant la durée du séjour, auxquels il adresse toutes les informations utiles quant aux besoins médicaux, pharmaceutiques et paramédicaux des vacanciers.
- Contact avec l'établissement de santé le plus proche ainsi que le SAMU. Ils doivent impérativement être informés de la présence du groupe. (Comme pour les séjours de l'été 2020, le personnel du SAMU risque de répondre que cet appel n'est pas nécessaire, et que nous devons les appeler au moment de l'urgence médicale, raison pour laquelle ils existent.)
- Mise en place des moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours.
- Remplissage de la fiche numéros d'urgence avec la liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.
- Identifier un accompagnateur référent par chambre, chargé de veiller à la traçabilité des accompagnements de vie quotidienne et de prendre régulièrement la température des vacanciers. La liste des référents et des vacanciers rattachés est affichée.
- Prendre contact avec le cabinet médical du lieu de séjour pour toute température dépassant 38°C.

Entretien des locaux et blanchisserie

Il est recommandé :

- De procéder à une aération régulière des pièces par ouverture des fenêtres, au moins 10 à 15 minutes toutes les trois heures.
- De vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation spécifiques (les bouches d'extraction, la VMC, ...).
- De nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés par les vacanciers (si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour). Il peut s'agir de nettoyer des objets/surfaces qui ne sont pas habituellement nettoyés quotidiennement (ex. poignées de portes, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, boutons d'ascenseur, accoudoirs de chaises, tables, rampes d'escalier, toilettes, etc.). Commencer le nettoyage dans les zones plus propres et se diriger vers des zones plus sales.
- De nettoyer avec les produits de nettoyage habituels, s'ils respectent la norme virucide pour les virus enveloppés. Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.) ;
- D'avoir une attention particulière à l'entretien des sanitaires sans omettre les robinets, chasse d'eau, loquets...
- De veiller à l'approvisionnement en continu de papier toilette.
- De vider quotidiennement les poubelles et autres conditionnements selon la nature des déchets.
- Le linge personnel sera géré individuellement dans des sacs transparents. Il sera attendu 24h avant de laver le linge, dans les conditions normales de température.
- des lingettes jetables désinfectantes afin que les surfaces couramment utilisées puissent être désinfectées avant utilisation seront fournies.

Retour au domicile habituel des personnes accompagnées

Les organisateurs de séjours s'assurent de l'accueil effectif à l'arrivée à destination, des vacanciers par la famille, un proche et/ou l'EMS d'accueil.

Il convient par ailleurs, de rappeler aux personnes accueillant le vacancier à son retour, la nécessité de surveiller tout signe d'alerte et l'apparition d'éventuels symptômes. Et, le cas échéant, de prévenir l'organisateur du séjour pour qu'une information des autres vacanciers et de leurs familles, ainsi que des accompagnateurs, puisse être effectuée.

Prise en charge d'un vacancier ou d'un encadrant atteint de la Covid-19 ou présentant des symptômes durant le séjour

En cas de personne présentant des symptômes de la Covid-19 :

- 1) Isolement de la personne au sein d'une pièce dédiée, dans l'attente de la confirmation du diagnostic, avec port d'un masque en présence d'un tiers.
- 2) Consultation médicale et suivi auprès du cabinet médical prévenu en amont du séjour de la présence du groupe.
- 3) Mettre en place le protocole d'isolement prévu.
- 4) Remplissage et communication à la DDCS de la fiche de signalement des événements indésirables.
- 5) Procéder à son rapatriement si l'affection est confirmée.
- 6) Organiser un test systématique des autres vacanciers et accompagnants du même petit groupe.
- 7) En l'attente du diagnostic, suspension des activités collectives ne pouvant pas être organisées en stricte conformité avec les gestes barrières.
- 8) Bio-nettoyage de la pièce :
 - Déterger-désinfecter les sols et surfaces en utilisant un produit détergent-désinfectant virucide lors du bio-nettoyage quotidien.
 - Respecter les temps de contact pour atteindre le niveau d'efficacité (5 à 10 minutes selon le produit utilisé).
 - Eliminer les bandeaux pour les sols et les chiffonnettes pour les surfaces dans la filière adaptée au lieu de réalisation.
 - Attendre le délai de séchage du produit utilisé pour réutiliser l'espace traité.
- 9) Prise en charge du linge et des draps.
 - Equiper les personnels avec port d'une sur-blouse à usage unique, de gants de ménage et du port d'un masque médical (chirurgical).
 - Ne pas secouer les draps et le linge.
 - Ne pas plaquer les draps et le linge contre soi.
 - Transporter les draps et le linge à laver dans la machine à laver le linge sans dépose intermédiaire.
 - Traiter le linge dans une machine à laver par un cycle de lavage de 30 mn à 60°C minimum. S'il ne passe pas à 60°, il doit être stocké en sac fermé 5 à 6 jours avant lessive à température adaptée à ce linge.